

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 96 (1945)  
**Heft:** 12

**Artikel:** Protection contre les dégâts du gibier  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-785394>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Phot.: P. Farron, Delémont.

LE GROS CHÊNE DE CHÂTILLON.

Circonférence à 1,30 m. : 8,20 m. (diamètre : 2,60 m.). Hauteur totale : 23 m.  
(26 avril 1942.)



Phot.: E. Rieben, Vallorbe.

LE BOIS DE BATAILLARD (Hiver 1943—44)

Forêt de hêtre avec mélange sporadique de sapin et d'érable sycomore;  
âge: 80 — 100 ans. — Les fûts sont rectilignes et francs de nœuds jusqu'à  
une grande hauteur.

# JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

---

96<sup>me</sup> ANNÉE

DÉCEMBRE 1945

N° 12

---

## Protection contre les dégâts du gibier

La question de la protection des cultures forestières contre les atteintes du gibier, particulièrement du chevreuil, vient de plus en plus à l'ordre du jour. Il y a quelque vingt ans, ce gracieux animal était surtout l'hôte des régions à chasse affermée de la Suisse allemande, alors qu'il était plutôt rare sur le Plateau et dans le Jura vaudois. Depuis une dizaine d'années, le chevreuil s'est multiplié dans les forêts de la plaine et du Jura, ainsi que le prouve le tableau de la dernière saison de chasse. Plusieurs facteurs concordants doivent avoir contribué à la prolifération de l'espèce; ce sont entre autres: la limitation de la durée de la chasse, l'interdiction de chasser dans la zone frontière, les conditions atmosphériques favorables, années sèches et chaudes, et le fait qu'il n'y a pas eu d'épidémie de fièvre aphteuse depuis assez longtemps.

Quelles qu'en soient les causes, ce sont surtout les effets de cette recrudescence du chevreuil qui préoccupent le personnel forestier par les problèmes qu'elle soulève pour le traitement des forêts. Dans l'arrondissement vaudois de Grandson, qui va du lac de Neuchâtel au Haut-Jura, Chasseron-Creux du Van, le rajeunissement naturel des essences indigènes, hêtre, chêne, sapin, épicéa, est la règle et ne soulève guère de difficultés. La présence du gibier ne se manifeste qu'ici et là par l'écorçage de bois blancs, et parfois, en hiver, l'ablation de quelques bourgeons. L'intervention du chevreuil apparaît dès qu'on a recours à la plantation pour combler les vides, ce que nous faisons de moins en moins, préférant laisser agir la nature, qui, par l'intermédiaire des essences auxiliaires, coudrier, saule, sorbiers, nous conduit, peut-être plus lentement, mais sûrement au but désiré.

Le « problème du chevreuil » se pose, par contre, lorsque nous devons avoir recours à la plantation en faveur d'une essence que nous ne pouvons pas obtenir par la voie naturelle. Un tel cas se présente dans les forêts du pied du Jura, entre 500 et 800 m., à sol morainique, où la hêtraie pure et la forêt mélangée de hêtre et chêne sont susceptibles d'être enrichies par l'introduction du mélèze. Les participants au voyage d'étude du mélèze connaissent le peuplement centenaire de la forêt cantonale de Seyte près Concise. Convaincus par cet exemple, nos prédécesseurs, MM. F. Comte et E. Hess ont largement fait appel au mélèze et, passagèrement au douglas, pour enrichir le mélange d'une forêt où les méthodes de rajeunissement naturelles tournent trop exclusivement à l'avantage du hêtre.

Désireux de continuer dans la même voie, nous avons recours à la plantation du mélèze, que nous introduisons par groupes dans les plus grandes clairières des coupes claires d'ensemencement. Le terrain étant nu, ou tout au plus recouvert d'herbe ou d'un rajeunissement naissant, les jeunes plants de mélèze sont très exposés aux atteintes du chevreuil; c'est pendant cette période critique, qui peut durer 6 à 8 ans, qu'il commet ses déprédations. Ces dégâts de frayure, soit l'écorçage par les bois du chevreuil, sont à craindre tant que les mélèzes ne sont pas enrobés dans le rajeunissement de hêtre, et ce sont malheureusement les plants vigoureux et élancés qui sont les plus exposés. L'écorçage complet entraîne généralement le dessèchement; s'il n'est que partiel, il se peut que le plant survive en cicatrisant sa plaie ou en reformant une ou plusieurs flèches au-dessous de la blessure, mais ce n'est souvent qu'un sursis, et nous sommes satisfait si nous arrivons à sauver un 10 %. Les dégâts, autrefois limités au printemps, peuvent actuellement se produire pendant toute la période de végétation.

Les moyens de défense préconisés, piquets de protection simples ou triples avec fils barbelés, sont coûteux et ne nous ont pas beaucoup tenté. Un stratagème qui nous a réussi pendant quelque temps consistait à mélanger des douglas, qui servaient d'arbres-pièges, et sur lesquels les chevreuils s'acharnaient de préférence. La situation toujours plus critique nous a engagé à tenter un essai inédit qui nous paraît susceptible d'intéresser ceux qui

sont aux prises avec les mêmes difficultés. Il s'agit de l'emploi de la clôture électrique, devenue d'usage courant en agriculture pour la garde du bétail au pâturage.

L'installation comporte, en principe, un accumulateur électrique renfermé dans une cloche métallique suspendue à une tringle fichée en terre (mise à terre). De cette cloche sort un cordon isolé qui s'adapte au réseau des fils protecteurs dans lesquels on envoie un courant à haute fréquence émis par l'accumulateur. Un seul accumulateur peut alimenter un réseau de fils de 3 km., susceptible d'être disposé de n'importe quelle façon, par exemple en éventail avec ramifications en toutes directions, puisqu'il n'est pas nécessaire d'avoir un circuit fermé. L'appareil peut être déclenché ou enclenché à deux cadences, rapide ou lente, par un simple levier commutateur. Les fils, en fer galvanisé de 1,5 mm., sont suspendus à des petits isolateurs, fixés eux-mêmes à des piquets. Ces piquets peuvent être très légers et éloignés de 8 à 10 m., mais il est préférable de les rapprocher et de les faire plus résistants en forêt, où l'installation n'est pas si facile à surveiller qu'aux alentours de la ferme.

Dans l'appareil que nous avons choisi, système Lory, l'accumulateur peut assurer l'alimentation du réseau pendant 1200 heures, s'il n'y a pas de déperdition par une mise à terre; il peut être rechargé en le branchant directement sur le réseau électrique, comme un simple fer à repasser. Le principal inconvénient que ce système peut présenter en forêt provient des mises à terre éventuelles par des brins ou des branches; il est réduit, dans notre cas particulier, par le fait que nos plantations se font sur terrain nu et qu'on peut, sans difficultés, dégager une ouverture pour le passage du fil dans les fourrés de hêtre toujours trop touffus.

L'essai tenté depuis le mois de mai, dans la forêt de *Seyte*, consistait à protéger deux groupes d'une vingtaine d'ares plantés de pins sylvestres (graines sélectionnées de la Station de recherches de Riga) et voisinant avec un groupe de semis naturel de chêne (sur la neige, au premier plan). Le réseau, qu'on devine entre les piquets, a été établi assez dense avec beaucoup de fantaisie et d'irrégularité. N'ayant qu'un appareil d'alimentation, nous l'avons transporté alternativement dans les deux groupes, distants de

2 km., où nous avons établi nos réseaux. Si l'on tient compte du fait que l'essence à protéger est très exposée, ainsi qu'en témoignent les dégâts commis précédemment et cette année encore dans d'autres groupes, l'expérience paraît concluante, les arbres déjà touchés étaient pointés et nous n'avons constaté aucun dégât nouveau, alors même que l'appareil fut un temps « en panne » et qu'un des réseaux était toujours sans courant. Nous avons l'impression que « la leçon aura été bonne » et que le simple fil magique inspirera plus de respect que les « barbelés », auxquels le gibier ne prend plus garde.



Phot.: C. Massy, Grandson.

Gardien électrique Lory en position.

Le coût de l'installation est modeste, l'appareil « gardien électrique Lory » coûte 260 fr.; le fil de fer revient à 3 fr. les 100 m., les isolateurs reviennent à 60 ct. pièce et quelques tendeurs à 2 fr.

Espérons que les suites de l'expérience confirmeront les premiers résultats et qu'il ne sera pas nécessaire de faire appel à... l'énergie atomique.

C. M.